



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE FORBACH

ARRETE

N°2025-URBA/06GSFW

Ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORSBACH

VU le code général des collectivités territoriales;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-19 et R.153-8 ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants et aux articles R.123-2 à R.123-27 ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16.03.2022 prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de MORSBACH ;

VU les avis des personnes publiques associées à la révision générale du PLU, ceux des communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale consultés ainsi que ceux des associations agréées ayant demandé à être consultées ;

VU l'avis de l'autorité environnementale ;

VU l'ordonnance en date du 12.09.2025 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Monsieur Pierre GAUTIER en qualité de commissaire-enquêteur ;

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de révision générale du PLU de MORSBACH d'une durée de 34 jours à partir du jeudi 06.11.2025 à 8h00 et jusqu'au mardi 09.12.2025 à 17h00.

ARTICLE 2 : Monsieur Pierre GAUTIER a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Marc ALLENO en qualité de commissaire-enquêteur suppléant par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 3 : Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, sur la période définie à l'article 1.

Les jours et heures d'ouverture habituels de la Mairie sont les suivants :

Lundi : 8h à 12h et de 13h à 17h,
Mardi : 8h à 12h et de 13h à 17h,
Mercredi : 8h à 12h,
Jeudi : 8h à 12h et de 13h à 17h,
Vendredi : 8h à 12h et de 13h à 16h.

MAIRIE DE MORSBACH

RUE NATIONALE - 57600 MORSBACH - Tél. +33(0)3 87 85 30 56
E-mail : mairie@mairie-morsbach.fr - Site : www.mairie-morsbach.fr



Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les **adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse indiquée ci-dessous** :

Monsieur le Commissaire enquêteur
Révision Générale du PLU
Mairie de MORSBACH
Rue Nationale – 57600 MORSBACH

Les pièces du dossier sont également mises à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de MORSBACH
Rue Nationale – 57600 MORSBACH

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et y consigner éventuellement ses observations et propositions. Le public, durant toute l'enquête, pourra consulter et télécharger le dossier d'enquête publique sur le site internet de la commune précisé ci-dessus :

<https://www.mairie-morsbach.fr>

<https://www.dropbox.com/scl/fo/8xdvipmgplyj71husbjg2/ADZ7CEx4YDZEcUbQlYpT7Xc?rlkey=x6tk3y80z6c9kzt54clf4je98&st=hjhwfnf3z&dl=0>

Les observations et propositions pourront également être envoyées par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante :

enqueteplu.morsbach@mairie-morsbach.fr

ARTICLE 4 : Un poste informatique sera mis à disposition au public en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture.

ARTICLE 5 : Monsieur le commissaire enquêteur recueillera en Mairie les observations et propositions du public aux jours et horaires suivants :

Jeudi 06.11.2025 de 14h à 17h

Lundi 17.11.2025 de 9h à 12h

Mardi 09.12.2025 de 14h à 17h

ARTICLE 6 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Celui-ci, rencontrera dans les huit jours après la clôture de l'enquête, M. le Maire de MORSBACH et lui communiquera les observations et propositions du public, consignées dans un procès-verbal de synthèse. M. le Maire disposera ensuite de quinze jours pour produire ses observations.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à M. le Maire de MORSBACH son rapport accompagné de ses conclusions motivées et avis. Un exemplaire de ces documents sera adressé simultanément par le commissaire enquêteur à Monsieur le Président du Tribunal administratif de Strasbourg.

Le public pourra consulter ces documents en mairie aux heures et jours d'ouverture de celle-ci. Celui-ci sera également mis à disposition pendant un an sur le site internet :

<https://www.mairie-morsbach.fr>

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

ARTICLE 7 : Une copie du rapport du commissaire-enquêteur sera adressée au président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

ARTICLE 8 : A l'issue de l'enquête publique et après réception des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision générale du PLU, éventuellement modifié fera l'objet d'une approbation par le Conseil Municipal.

Monsieur le maire de la commune de MORSBACH est l'interlocuteur privilégié en cas de demande d'information.

ARTICLE 9 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publiée 15 jours au moins avant le premier jour de l'enquête et rappelé avant le 8ème jour de l'enquête dans les deux journaux désignés ci-après :

- Le Républicain Lorrain
- Les Affiches d'Alsace et de Lorraine

L'avis d'enquête sera également :

- publié sur le site internet de la commune et sur l'application Panneau Pocket,
- affiché à la Mairie de MORSBACH.

ARTICLE 10 : Des copies du présent arrêté seront adressées :

- au Préfet de Moselle,
- à M. le commissaire-enquêteur,
- à M. le Président du Tribunal Administratif.



Fait à MORSBACH, le 13.10.2025
Vice-Président du Département de la Moselle,

Gilbert SCHUH.